

350 Fifth Avenue, 34th Floor
New York, NY 10118-3299
Tel: +1-212-290-4700
Fax: +1-212-736-1300; 917-591-3452

Kenneth Roth, Executive Director

DEPUTY EXECUTIVE DIRECTORS

Michele Alexander, *Development and Global Initiatives*
Carroll Bogert, *External Relations*
Iain Levine, *Program*
Chuck Lustig, *Operations*
Bruno Stagno, *Advocacy*

Dinah PoKempner, *General Counsel*
James Ross, *Legal and Policy Director*

DIVISION AND PROGRAM DIRECTORS

Brad Adams, *Asia*
Daniel Bekele, *Africa*
Alison Parker, *United States*
José Miguel Vivanco, *Americas*
Sarah Leah Whitson, *Middle East and North Africa*
Hugh Williamson, *Europe and Central Asia*

Joseph Amon, *Health and Human Rights*
Shantha Rau Barriga, *Disability Rights*
Peter Bouckaert, *Emergencies*
Zama Coursen-Neff, *Children's Rights*
Richard Dicker, *International Justice*
Bill Frelick, *Refugees' Rights*
Arvind Ganeshan, *Business and Human Rights*
Liesl Gerntholtz, *Women's Rights*
Steve Goose, *Arms*
Graeme Reid, *Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Rights*

ADVOCACY DIRECTORS

Philippe Bolopion, *United Nations, New York*
Maria Laura Canineu, *Brazil*
Kanae Doi, *Japan*
Jean-Marie Fardeau, *France*
Meenakshi Ganguly, *South Asia*
Tiseke Kasambala, *Southern Africa*
Lotte Leicht, *European Union*
Sarah Margon, *Washington DC*
David Mepham, *United Kingdom*
Wenzel Michalski, *Germany*
Elaine Pearson, *Australia*
Juliette de Rivero, *United Nations, Geneva*

BOARD OF DIRECTORS

Hassan Elmasry, *Co-Chair*
Joel Motley, *Co-Chair*
Wendy Keys, *Vice-Chair*
Susan Marilow, *Vice-Chair*
Jean-Louis Servan-Schreiber, *Vice-Chair*
Sid Sheinberg, *Vice-Chair*
John J. Studzinski, *Vice-Chair*
Michael G. Fisch, *Treasurer*
Bruce Rabb, *Secretary*
Karen Ackman
Jorge Castañeda
Tony Elliott
Michael E. Gellert
Hina Jilani
Betsy Karel
Robert Kissane
Kimberly Marteau Emerson
Oki Matsumoto
Barry Meyer
Aoife O'Brien
Joan R. Platt
Amy Rao
Neil Rimer
Victoria Riskin
Graham Robeson
Shelley Rubin
Kevin P. Ryan
Ambassador Robin Sanders
Javier Solana
Siri Stolt-Nielsen
Darian W. Swig
John R. Taylor
Amy Towers
Marie Warburg
Catherine Zennström

HUMAN
RIGHTS
WATCH

HRW.org

M. Bernard Cazeneuve
Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75708 Paris
France

Paris, le 13 novembre 2014

Objet : la mort de Rémi Fraisse et l'usage de la force lors de manifestations

Monsieur le Ministre,

Nous prenons contact avec vous au sujet de la mort de Rémi Fraisse survenue la nuit du 25 octobre lors d'une manifestation contre la construction du barrage de Sivens dans le Tarn. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous fournir des informations complémentaires à propos de l'enquête qui a été ouverte sur les circonstances de son décès et à propos des mesures que vous avez prises pour garantir l'effectivité de l'enquête.

Selon des [informations relayées par les médias](#), une autopsie ainsi que des examens réalisés sur le sac à dos que portait Rémi Fraisse lorsqu'il est décédé ont révélé que sa mort avait été causée par une explosion qui pourrait avoir été provoquée par une grenade offensive utilisée par les gendarmes chargés du maintien de l'ordre pendant la manifestation.

Nous n'ignorons pas que le 29 octobre, le parquet de Toulouse a ouvert une [information judiciaire](#) contre X pour « *violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* » et pour « *faits commis par*

une personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions ».

Nous savons également que le 29 octobre, le Premier ministre Manuel Valls a annoncé que l'inspection générale de la gendarmerie mènerait une enquête interne sur les événements. Dans une interview dans les médias, le directeur général de la Gendarmerie nationale a déclaré le 29 octobre qu'il ne suspendrait pas, pendant le temps de l'enquête, le gendarme qui a lancé la grenade suspectée d'avoir causé la mort de Rémi Fraisse. Pourriez-vous confirmer cette information ?

Si c'est le cas, nous aimerais que vous nous précisiez si le protocole standard est de suspendre un gendarme lors d'une enquête portant sur l'usage de la force meurtrière. Si tel n'est pas le protocole standard, nous souhaiterions savoir pourquoi, ou si le protocole n'a pas été suivi dans ce cas, nous voudrions en connaître la raison.

Nous croyons comprendre que vous avez suspendu l'utilisation des grenades offensives par les forces de maintien de l'ordre. Cette suspension est-elle permanente ? Et dans le cas contraire, quelle sera la durée de la suspension de l'utilisation de ces grenades ?

Vous n'ignorez pas que le droit à la vie est protégé par le droit français et le droit international des droits humains. Aux termes de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), le recours à la force qui porte atteinte au droit à la vie ne peut se justifier que s'il est rendu absolument nécessaire « *pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale* », « *pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue* » ou « *pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection* ». Le droit à la vie est également protégé aux termes de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Le droit à la vie implique l'obligation pour les États d'enquêter sur tout décès pouvant être survenu en violation dudit droit et de traduire en justice les agents de l'État impliqués. Afin de se conformer aux obligations qui lui incombent au regard du droit international des droits humains, la France doit veiller à ce que cette enquête soit indépendante, rapide, effective et accessible au public.

L'enquête devrait déterminer si Rémi Fraisse a été délibérément visé par la grenade offensive et si le gendarme qui a lancé la grenade s'était identifié en tant que tel et averti les manifestants, suffisamment à l'avance, de son intention de lancer une grenade.

Nous vous prions, en tant que ministre responsable de la Gendarmerie nationale, de veiller à ce que la Gendarmerie coopère pleinement à l'enquête judiciaire sur la mort de Rémi Fraisse et à ce que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Marie Fardeau
Directeur France

Hugh Williamson
Directeur pour l'Europe et l'Asie centrale

